

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **SEANCE DU 31 août 2005**

Le Conseil communautaire s'est réuni le 31 août 2005, à 18 heures 30, salle des fêtes de Les Sièges, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

**Etaient présents** : MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, Vice-présidents.

Mmes ONIS Oksana, PERARD Anne-Marie, STANIA Sulianne, MM. BLOCH Maurice, BOIZET Bernard, BONNAUD Rémy, KOEHLER Jean-Claude, JUSZCAZK Mięcisław, MAILLARD Georges, MARTIN Michel, PUTHOIS Alain, SIMONNET Maurice et VAUCOULON Gérald formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mmes LEPERLIER Françoise, M. DERVOUOT Jackie, RENAULT Michel.

**Etaient aussi présents** : M. POISSON Jacques (Maire de Les Clérimois), M. PERRIGAULT Pierre et Mme PONTHER Françoise (Conseillers Municipaux de Les Sièges).

**Secrétaire de séance** : M. LEROY Marcel.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

\*\*\*\*\*

### **Déchèterie – Point sur les travaux :**

Le Président informe les conseillers de l'état d'avancement des travaux de la déchèterie dont l'ouverture devrait pouvoir se faire au mois de septembre.

Les containers pour le tri ont été livrés ce jour, la clôture est terminée, le quai métallique est en place.

Le personnel est déjà parti en stage sur différentes déchèteries environnantes afin d'en étudier le fonctionnement.

La dalle de béton destinée à l'accueil des containers présentant un défaut a été démolie et doit être refaite, les branchements d'alimentation en électricité et en eaux restent à faire.

Le Conseil décide l'acquisition de divers matériels (balais, pelle, nettoyeur pression), de vêtements ainsi que d'un téléphone fax.

Un abri pour le stockage des pneumatiques sera mis à l'étude.

Après réunion avec l'assureur, il s'avère que le quai métallique et le mobilier extérieur ne sont pas couverts par Groupama.

Le Président invite les membres du conseil à la réunion de chantier, le vendredi 2 septembre 2005 à 10 heures sur le site de la déchèterie.

Le Conseil décide de fixer la date d'inauguration de la nouvelle déchèterie au samedi 24 septembre à 11 heures. Des invitations seront envoyées.

\*\*\*\*\*

### **Déchèterie – Choix des entreprises pour l'enlèvement et le traitement :**

Le Président présente les résultats de l'appel d'offres pour ce marché. La Commission d'Appel d'Offres a retenu l'entreprise Bourgogne Recyclage (Groupe Etienne SECULA), moins disante, qui se chargera de l'enlèvement des encombrants, des gravats, des végétaux, des cartons et de la ferraille. Le contrat est prévu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction avec une durée maximale de trois ans.

Le coût estimatif de fonctionnement de la déchèterie (frais de personnel, frais divers et frais d'enlèvement) sera d'environ 14 € par habitant.

Le Conseil adopte les propositions de la commission d'appel d'offres et mandate le Président pour signer le marché et les pièces afférentes.

\*\*\*\*\*

### **Déchèterie – Déchets verts - Convention avec la Communauté de Communes du Sénonais :**

Le Président présente la convention de traitement des déchets végétaux sur la plate-forme de compostage située sur la ZI des Vauguilletes à Sens. Cette convention sera conclue pour une durée de 5 ans mais peut être dénoncée à tout moment avec un préavis de 2 mois.

Le prix hors taxe du traitement s'élève à 41,05 € la tonne.

Les membres du conseil autorisent le Président à signer ladite convention.

\*\*\*\*\*

### **Déchèterie – Piles et accumulateurs usagés - Convention avec la société COREPILE :**

Le Président présente la convention de collecte et de recyclage des piles usagées en mélange qui est organisée gracieusement par la société COREPILE.

La Communauté de Communes de la Vanne devra, en contre partie, faire l'acquisition de deux fûts spéciaux qui seront posés sur palette.

Le Conseil autorise le Président à faire l'acquisition de ces deux fûts et à signer ladite convention.

\*\*\*\*\*

### **Déchèterie – Pneumatiques - Convention avec la société EKOLOGOS :**

Le Président présente la convention de collecte des pneumatiques qui assure ce service gratuitement sous réserve que les pneus soient propres, secs et vides (hors pneus de machines agricoles).

Les pneumatiques seront acheminés vers la société ALIAPUR en charge de leur valorisation et de leur élimination.

Les membres du conseil autorisent le Président à signer la convention afférente à cette collecte et à faire réaliser ultérieurement un abri pour entreposer les pneumatiques.

\*\*\*\*\*

### **Déchèterie – Huiles minérales - Convention avec la société S.R.R.H.U. :**

Le Président informe les membres du conseil de la possibilité de reprise des huiles minérales par la société S.R.R.H.U. qui assure la collecte gratuitement.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention afférente.

\*\*\*\*\*

### **Déchèterie – Textiles :**

Les membres du conseil communautaire décident d'ajourner leur décision concernant la collecte des textiles. Un conteneur de reprise des textiles étant actuellement installé sur le parking du supermarché CHAMPION de Villeneuve l'Archevêque et l'organisation PENELOPE se chargeant de la récupération des vieux vêtements, les conseillers estiment que la mise en place d'une reprise des textiles dans la déchèterie engendrerait un coût supplémentaire qui n'est pas justifié.

\*\*\*\*\*

### **Déchèterie – Pesée des camions :**

Le Président informe les membres du conseil de l'accord verbal conclu() avec la société SOUFFLET (située en face de la déchèterie) qui accepte de mettre à disposition son pont à bascule pour la pesée des camions qui seront chargés de la collecte des déchets.

Un ticket sera établi à chaque pesée et la prestation sera facturée à la Communauté de Communes de la Vanne.

Les conseillers acceptent le principe et autorisent le Président à signer une convention avec l'entreprise SOUFFLET.

\*\*\*\*\*

### **Point sur les Plans Locaux d'Urbanisme de Bagneaux et Villeneuve :**

Le Président informe les membres du conseil du résultat de la troisième réunion avec la Société EU CREAL qui a eu lieu ce jour. La phase d'étude est toujours en cours en cernant les zones à urbaniser en détaillant certaines zones de manière plus précise.

Les prochaines réunions se tiendront à la mairie de Villeneuve l'Archevêque le 14 septembre à 16 heures et le 28 septembre à 18 heures. Le Président invite les membres du conseil qui seraient intéressés pour assister au déroulement de cette étude.

Le Conseil décide d'attendre la fin de l'année pour mettre en place la réalisation des cartes communales pour les communes de Chigy, Les Clérimois, Les Sièges, La Postolle et Vareilles.

\*\*\*\*\*

### **Nouveaux statuts de la Communauté de Communes :**

Le Président fait lecture aux membres du conseil de l'arrêté du Préfet entérinant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Vanne tels qu'ils ont été rédigés.

\*\*\*\*\*

### **Proposition commerciale pour la fourniture des plans touristiques de la Communauté de Communes :**

Le Président fait lecture aux membres du conseil du devis établi par la société ACTUAL chargée de la fourniture des plans touristiques de la Communauté.

Malgré le coût élevé, 475,00 € H.T. pour un tirage à l'identique du plan existant sur une tôle en aluminium, les membres du conseil autorisent le Président à signer le bon de commande pour l'acquisition de deux plans.

Un plan sera installé sur la commune de Bagneaux qui n'est pas équipée et le second servira au remplacement de celui qui a été vandalisé sur la commune de Villeneuve l'Archevêque.

\*\*\*\*\*

### **Décision modificative au budget pour la ZAI de Bagneaux :**

Le Conseil décide de verser au compte 6611 des dépenses de fonctionnement de la ZAI de Bagneaux un montant de 3,00 € par prélèvement au compte 605 afin d'effectuer le paiement des intérêts du crédit.

\*\*\*\*\*

**Amortissement des coûts de l'élaboration des PLU de Bagneaux et Villeneuve :**

Concernant l'amortissement des coûts de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme, le Conseil décide de réaliser cet amortissement sur la durée maximale, soit dix années.

\*\*\*\*\*

**Questions diverses :**

Suite au courrier de la société SOREPAR, en charge de la collecte des corps creux sur les différentes aires de propreté, qui signale que les anciens containers destinés à l'origine à la réception des emballages en acier et en alu ne sont pas correctement utilisés. Ces containers servent dorénavant à la collecte de tous les corps creux (boîtes métalliques, briques alimentaires, bouteilles plastiques et cartons) or, ces containers sont presque vides et les emballages creux sont déposés au sol.

Le Président demande aux Maires des différentes communes de bien vouloir installer l'affichette réalisée sur les containers et dans divers lieux d'affichage pour informer la population de la bonne utilisation de ces containers.

Le Président informe les membres du Conseil des réponses des différentes communes par la négative suite à la demande qui leur avait été faite concernant la possibilité de réceptionner des gravats sur leurs territoires respectifs. Pour résoudre ce problème, le bail avec la décharge de Rateau (fermée au public dès l'ouverture de la déchèterie) sera cependant prolongé afin que la terre et les gravats qui proviendront des travaux communaux puissent y être déposés et lissés pour terminer d'enfouir les déchets.

Le Président fait lecture des lettres de remerciements de Van'Action et de l'Amicale Siégeoise suite aux subventions qui leur ont été attribuées pour l'organisation de la Foire de la St Amour et pour la 'Parade des Années 60' (dont le bilan financier est fortement négatif).

Le Président fait lecture d'une demande de subvention pour la prochaine manifestation de l'association 'Accords'. Cette association ayant déjà perçue une subvention pour une précédente manifestation, les membres du Conseil se posent la question de savoir si le fait de subventionner plusieurs manifestations au cours d'une même année pour une même association ne risque pas de diminuer le montant des subventions attribuées.

Après avoir délibéré, les conseillers votent à main levée et décident à 13 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions de se limiter au versement d'une seule et unique subvention annuelle par association pour la manifestation de leur choix.

Le Président fait lecture de l'invitation reçue pour la cérémonie annuelle de l'Association des Amis d'El Lobo II et de la 8<sup>ème</sup> US Army Air Force' qui se déroulera le 03 septembre à Chigy (à 9 heures 30 en l'église de Chigy et à 10 heures 30 sur l'aire de la Grenouillère, face au mémorial).

Le Président informe les membres du conseil de la demande de la commune de La Postolle d'un nouveau container à verre en remplacement de l'ancien qui est très abîmé. Les membres du conseil autorisent le Président à faire cette acquisition.

La séance est levée à 20 h 15.